
Consignes du premier travail à distance

Le premier travail à distance se fait en utilisant des « ateliers » créés sur www.gaius.ch, sous la rubrique du MSDRO31, à la séance du 18 octobre 2024. Chacun-e intervient dans l'atelier où figure son nom.

Pour lire les discussions et écrire dans l'atelier qui vous est attribué, il est nécessaire de se connecter comme utilisateur selon les indications données au haut de la page internet du cours.

Le travail à distance se fait en trois étapes distinctes.

1) Dans l'atelier qui vous est attribué, vous rédigez tout d'abord les éléments suivants :

- Vous choisissez le thème juridique d'une séquence de droit au secondaire II et vous présentez en quelques mots le contexte général de cette séquence d'enseignement (filière, année, moment de la séquence dans la planification annuelle).
- Vous formulez deux objectifs généraux pour cette séquence.
- Pour chaque objectif général formulé, vous proposez un objectif spécifique et opérationnel.
- Pour les deux objectifs spécifiques et opérationnels proposés, vous proposez une consigne d'activité.
- Les deux activités proposées doivent suggérer la mise en œuvre de deux modèles d'enseignement-apprentissage différents (il n'est pas nécessaire de mentionner ces modèles à ce stade).

Pour faciliter cette rédaction en ligne, vous pouvez tout d'abord rédiger ces divers éléments dans un document Word, puis vous déposez ces éléments dans vos ateliers respectifs en effectuant un copier-coller dans la rubrique « contenu du travail ».

Ces éléments doivent être déposés dans l'atelier au plus tard **le 18 octobre 2024 à 15h30 !**

2) Vous devez ensuite rédiger des commentaires concernant les deux objectifs généraux, les deux objectifs spécifiques et opérationnels, ainsi que les deux consignes des collègues de votre atelier. Ces commentaires doivent être rédigés dans le même atelier que précédemment en suivant les indications données, et ce jusqu'au **lundi 28 octobre 2024 !**

- Chaque commentaire porte tout d'abord sur la formulation correcte ou non des objectifs et des consignes.
- Chaque commentaire évalue ensuite la pertinence des activités proposées en quelques mots et en déterminant les modèles d'enseignement-apprentissage suggérés par ces activités.

3) Dès le mardi 29 octobre 2024, les étudiant·e·s prennent connaissance des commentaires de leurs collègues à propos de leurs productions. On en discutera ensemble lors de la séance du 1^{er} novembre 2024.

Un problème informatique ne dispense pas les étudiant·e·s d'effectuer le travail à distance : il y a toujours la possibilité d'envoyer les documents demandés par mail au formateur (guillaume.rouit@hepl.ch) !